

Nice, le 11 Mars 1922

Monsieur le Préfet.

Monsieur Dominique Durand, nommé membre du Comité d'inspection et d'achat de livres de la Bibliothèque Municipale de Nice par arrêté de Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts en date du 6 Mars 1920, est récemment décédé.

J'ai l'honneur de vous proposer, pour le remplacer, Monsieur Barthélemy-David-Etienne Meynier de Salinellas, docteur en droit, ancien vice-président du Conseil de Préfecture des Alpes-Maritimes.

Monsieur de Salinellas, qui joint à sa haute compétence administrative un remarquable talent de peintre depuis longtemps consacré, est particulièrement désigné pour faire partie de ce Comité auquel il apportera à la fois le précieux concours de sa profonde culture artistique et de sa longue pratique des Affaires publiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Salinellas



Ministère  
de  
L'Instruction Publique  
et des Beaux-Arts.

**M A I R I E  D E  N I C E**

(ALPES-MARITIMES)

Direction  
de  
l'Enseignement supérieur.-  
2<sup>ème</sup> Bureau.-

LE MINISTRE de L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
et des BEAUX-ARTS.

Vu l'article 1er du décret du 6 Juin 1912;

Vu les propositions de M.le Préfet des Alpes-Maritimes en date du 15 mars.

**A R R Ê T É :**

ARTICLE 1er. - M.M. Etienne MEYNIER de SALINELLES, docteur en droit et Jules FEBVRE, architecte, sont nommés membres du Comité d'inspection et d'achat de livres de la Bibliothèque Municipale de NICE, en remplacement de M.M. DURANDY et BALESTRE décédés.

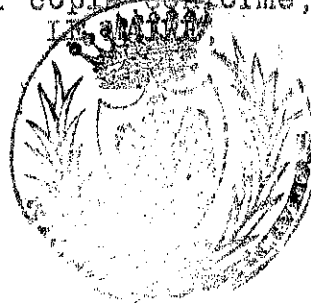
ARTICLE 2. - M.le Préfet du département des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 Mars 1922.

Pour le Ministre et par délégation,  
Le Directeur de l'Enseignement supérieur,  
signé: A. COVILLE.

Pour copie conforme:  
Le Chef du 2<sup>ème</sup> Bureau.  
signé: Illisible.

Pour copie conforme,



Ministère  
de  
l'Instruction Publique  
et des Beaux-Arts  
\* \*

Direction  
de  
l'Enseignement supérieur  
\* \*

2ème Bureau

MAIRIE de NICE  
(Alpes-Maritimes)

Vu l'article 1er du décret du 6 Juin 1912;

Vu les propositions de M. le Préfet des Alpes-  
Maritimes en date du 15 Mars.

A R R E T E :

ARTICLE 1er.- M.M Etienne MEYNIER de SALINELLES, Docteur en  
Droit et Jules FEBVRE, architecte, sont nommés  
membres du Comité d'Inspection et d'Achats de  
livres de la Bibliothèque Municipale de Nice,  
en remplacement de M.M. DURANDY et BALESTRE  
décédés.

ARTICLE 2.- M. le Préfet du département des Alpes-Maritimes  
est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 mars 1922.

Pour le Ministre et par délégation,  
Le Directeur de l'Enseignement supérieur.  
Signé: A. COVILLE.

Pour copie conforme  
Le Chef du 2ème Bureau.  
Signé: illisible.

Pour copie conforme,  
Le Maire

~~M<sup>r</sup> le Docteur Balstaë~~

décidé le 10 mars 1922

M. Dominique Durandez

décidé le 3 janvier 1922

PRÉFECTURE  
des  
ALPES-MARITIMES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2<sup>me</sup> Division

Nice, le 4 Avril 1922.

N<sup>o</sup> 3817-2

Rappeler le numéro dans  
la réponse

*[Large handwritten signature, possibly 'L. Fabre', with a diagonal line through it]*

Le Préfet des Alpes-Maritimes,  
à Monsieur le Maire de la Ville de NICE.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli,  
copie d'un arrêté de M. le Ministre de l'Instruction  
Publique et des Beaux-Arts, en date du 29 Mars 1922, ren-  
du sur ma proposition, pour compléter le Comité d'Inspec-  
tion et d'achats de livres de la Bibliothèque Municipale  
de Nice.

Je vous prie de vouloir bien veiller à l'exé-  
cution du présent arrêté.

*M. le 10 avril 1922*  
*M. M. M. de Salinelle*  
*Jules Fabre*

POUR LE PREFET  
LE SECRETAIRE GENERAL

*[Handwritten signature of the General Secretary]*



*J'ai l'h. d. adresser, sous ce pli,  
copie d'un arrêté de M. le Ministre de l'I. P. et des Beaux-Arts,  
en date du 29 Mars 1922, pour  
compléter vos ites nommés  
membres du Comité d'Inspection  
et d'achat de livres  
de la Bibliothèque Municipale de Nice.*

*Veuillez*  
*L. Fabre*  
*[Signature]*

PRÉFECTURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

des

PES-MARITIMES

2e Division

Nice, le 15 Mars 1922.



N° 3017 / 2.

Le Préfet des Alpes-Maritimes,  
à Monsieur le Maire de la Ville de NICE.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je transmets, par ce même courrier, avec avis très favorable, vos lettres, en date du 13 courant, par lesquelles vous avez bien voulu me proposer M. De SALINELLES, Vice-Président du Conseil de Préfecture en disponibilité, et M. Jules FEBVRE, Architecte diplômé par le Gouvernement, Chevalier de la Légion d'Honneur, pour remplacer dans leurs fonctions de membres du Comité d'Inspection et d'Achat de livres de la Bibliothèque municipale, M.M. Dominique Durandé et Albert Balestre, décédés./.

LE PREFET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Durandé', written over the printed name 'LE PREFET'.

Ministère  
de  
l'Instruction Publique  
et des Beaux-Arts

Direction  
de  
l'Enseignement supérieur

2ème Bureau.

LE MINISTRE de L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
et des BEAUX-ARTS,

Vu l'article 1er du décret du 6 Juin 1913;  
Vu les propositions de M. le Préfet des Alpes-Maritimes en date du 15 Mars.

A R R E T E :

Article 1er

M.M. Etienne MEYNIER de SALINELLES, docteur en droit et Jules FEBVRE, architecte, sont nommés membres du Comité d'inspection et d'achat de livres de la Bibliothèque Municipale de NICE, en remplacement de M.M. DURANDY et BALESTRE décédés.

Article 2.

M. le Préfet du département des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 Mars 1922.

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur de l'Enseignement supérieur,

Signé: A. COVILLE  
Pour copie conforme:  
Le Chef du 2ème Bureau.  
Signé: Illisible.